

# RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.

## SÉANCE DU 28 MAI 2015

L'an deux mil quinze, le vingt-huit mai à dix-neuf heures, le Conseil d'Administration du C.C.A.S de Thairé, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle des délibérations, sous la présidence de Madame Danielle GOURAUD, Vice-Présidente.

DATE DE LA CONVOCATION : 22 MAI 2015

**PRÉSENTS :** MME BROUCARET – M. DOUMERET – MME DUBILLOT – MME GOURAUD – MME LAURENT  
MME MOREL – M. PRIOUZEAU

**EXCUSES :** MME CHUPEAU – M. LATIMIER – MME RUILIER – MME ZITOUNI

**SECRÉTAIRE :** MME BROUCARET

**Madame la Vice-Présidente ouvre la séance.**

### **I - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 2 AVRIL 2015**

**Le compte-rendu du conseil du 2 avril 2015** a été communiqué au conseil d'administration qui en a pris connaissance.

Le Conseil d'Administration approuve le compte-rendu du 2 avril 2015.

POUR : 7

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

### **II- SITUATION ET AIDE D'URGENCE**

#### **2.1 - Madame Danielle GOURAUD expose le dossier : N°2015\_CCAS\_03**

Madame Danielle GOURAUD expose aux membres du CCAS, qu'elle a été saisie d'une demande d'aide financière concernant un administré de Thairé pour une participation à une aide carburant.

Après étude du dossier de demande de secours et en attendant que la situation se stabilise, le Conseil d'Administration a décidé d'accorder une aide carburant (CCAS BC N°3 du 17/04/2015 pour 30€) qui seront versées par mandat administratif auprès d'Intermarché (Salles sur Mer).

POUR : 7

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

#### **2.2 - Madame Danielle GOURAUD expose le dossier : N°2015\_CCAS\_04**

Madame Danielle GOURAUD expose aux membres du CCAS, qu'elle a été saisie d'une demande d'aide financière pour une participation à un règlement de facture d'électricité concernant un administré de Thairé.

Après étude du dossier de demande de secours, le Conseil d'Administration a décidé d'accorder 130 € qui seront versés par mandat administratif à Direct Energie sur l'article 6561.

POUR : 7

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

### III- REGLEMENT INTERIEUR CCAS

Madame Danielle GOURAUD présente la modification du règlement intérieur :

- *Article 15 : Commission permanente*

« *En application des dispositions de l'article R.123-19 du Code de l'Action Sociale et des Familles, il est créé, au sein du Conseil d'Administration, une commission permanente, dont la composition, les attributions et les modalités de fonctionnement sont les suivantes :*

...

*Le Conseil d'Administration approuve la composition de la commission permanente (CP) au 28 mai 2015 comme suit :*

Danielle GOURAUD

Séverine LAURENT

Alain DOUMERET

Jean PRIOUZEAU

... »

Après avoir pris connaissance de la modification du règlement intérieur du CCAS, sur proposition de la Madame la Vice-Présidente, le conseil d'administration décide :

- **d'adopter** la modification du règlement intérieur du CCAS,
- **de le transmettre** au représentant de l'Etat,
- **de charger la Présidente du CCAS** de l'exécution du présent règlement intérieur.

POUR : 7

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

La séance est levée à 20h00.